

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 05 décembre 2018**

Objet : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-six novembre 2018, se réunit en session ordinaire, salle Plénière à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents : 36 (dont 6 procurations) - 126 voix

Votants : 36 Pour - 126 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Vincent TURPINAT – (procuration donnée à Mr JM Bost) – 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Jean BARIAUD – (suppléant de Mr Yves Le Gouffe) – 1 voix
Mr Jean-Paul BARRIERE – (procuration donnée à Mr G Méricout) – 1 voix
Mr Nady BOUALI – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Henri CERTE – (suppléant de Mr Francis Comby) - 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Eric CORREIA (procuration donnée à Mr Nady Bouali) – 1 voix
Mr Pascal COSTE - 6 voix
Mr Pierre COUTAUD - 2 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – (suppléant de Mr D Marcellaud) – 1 voix
Mr Patrick DUROUX – 1 voix
Mr Alain FAUCHER – 1 voix
Mr Gilbert FRONTY – (suppléant de Mme Stéphanie Vallée) - 6 voix
Mme Sarah GENTIL – 2 voix
Mme Michèle GUILLOU – (suppléante de Mr Philippe Jenty) - 2 voix
Mr Christian HANUS – 2 voix
Mr Mathieu HAZOUARD (Procuration donnée à Mr François Vincent) – 15 voix
Mr Alain LAGARDE - 1 voix
Mr Christian LATOUILLE – (suppléant de Mr C. Redon Sarrazy) – 1 voix
Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Christophe PATIER - 15 voix
Mme Mélanie PLAZANET – 1 voix
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Hélène Faivre) - 6 voix
Mr Thierry TROLONG – 1 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à C Latouille) – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr François VINCENT – (suppléant de Mr Gérard Vandembroucke) – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Président de la CC Briance Combadre
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Conseiller commun. CC Pays Lubersac Pompadour
Président du Syndicat de la Diège
Président Agglo Grand Guéret
Président Département Corrèze
Vice-Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat
Conseiller Départemental de la Corrèze
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne Mr
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente Département Creuse
Conseiller communautaire CC Portes de la Creuse en Marche
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président de la CC Ouest Limousin
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Alain AUZEMERY – (et son suppléant) – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) 1 voix
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre DESARMENIEN – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry GAILLARD - (et son suppléant) - 6 voix
Mr Sylvain GAUDY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Laurent GUINARD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Vincent JALBY – (et son suppléant) - 2 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant- 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Gérard ROUMILHAC – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président Tulle Agglo
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président Département Creuse
Président CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller communautaire CC Gartempe St Pardoux
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Président de la CC Creuse Grand Sud
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

En 2018, un seul agent est promouvable à l'avancement de grade (à compter du 16 décembre 2018).

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 25 juin 2018, il est proposé de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade au sein du Syndicat :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (%)
Rédacteur territorial	Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe	100%

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, de fixer le taux de promotion à l'avancement au grade de rédacteur Principal 2^{ème} classe à 100%.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :

